

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
HOSPITALISATION LOIN DU DOMICILE

La première demande d'aide concernant l'année 2019 doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA 2019 (formulaire téléchargeable sur <http://class.uca.fr>). Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'expéditeur.

Demande à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »

Informations agent

NOM : Prénom :
Structure / direction / service : N° de sécurité sociale :

Informations concernant la personne hospitalisée et son accompagnement

NOM – Prénom : Date de naissance :
Lien de parenté avec le demandeur :
Lieu de l'hospitalisation :
Date d'entrée : Nombre de jours d'hospitalisation :
Date de sortie : Nombre de nuitées d'accompagnement :

| Dates | ALLER domicile-hôpital <i>(OUI ou NON)</i> | RETOUR hôpital-domicile <i>(OUI ou NON)</i> | Distance parcourue | Hébergement de nuit <i>(OUI ou NON)</i> | Mode d'hébergement |
|-------|--|---|-----------------------|---|-----------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Montant du QF

Montant à payer à l'agent

Exercice : 2019

N° Facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG_SOC

L'ordonnateur,

Centre financier : U98ADSOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCMALADIE

MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE HOSPITALISATION LOIN DU DOMICILE

La première demande d'aide de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.

Conditions d'attribution

- La prestation peut concerner l'hospitalisation de l'agent, de son conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant à charge ;
- Le lieu de l'hospitalisation doit être situé à une distance supérieure ou égale à 100 km du domicile de l'agent ;
- Aide versée dans la limite des dépenses engagées (toutes aides déduites) ;
- Dans la limite de 10 trajets aller-retour et de 10 nuitées par famille et par an ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 20 000 €.

Montant de la prestation

| QF ≤ 12 400 € | 12 400 € < QF ≤ 15 000 € | 15 000 € < QF ≤ 20 000 € |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 40,00 € par nuit + 20,00 € par aller-retour supérieur à 100 km | | |

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

Comment en bénéficier ?

Le formulaire de demande complété doit être adressé au CLASS, **en format papier exclusivement**, dans le mois qui suit l'hospitalisation, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Attestation d'hospitalisation ;
- Justificatifs de déplacements et d'hébergements aux dates correspondantes ;
- Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint concernant le non-paiement d'une aide équivalente (les attestations relatives au versement du supplément familial ne sont prises en compte).

Tout dossier incomplet (pièces justificatives manquantes / non conformes / illisibles, absence du dossier d'ouverture de droit, etc.) sera renvoyé à l'expéditeur. Les demandes effectuées via le courriel seront également renvoyées à l'expéditeur.

Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif. Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits annuels prévus à cet effet.

Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux
7, place Vasarely – CS 60026
63178 AUBIERE Cedex

Gestionnaire de l'action sociale : Nathalie PINEL / Tél. 04 73 40 51 91 / social.class.dvu@uca.fr